



Allô Maltraitance  
des Personnes Âgées

# LE BULLETIN ALMA-ISERE

Numéro 6 - octobre 2009

## *Sommaire*

- *Éditorial* p 1
- *Thème* p 2 à 4

### *« Les risques du maintien à domicile »*

- *Où nous joindre* p 4
- *Bulletin d'adhésion* p 4

## *EDITORIAL*

Après des années d'une présidence pleinement assumée, Brigitte LEFEBVRE a présenté sa démission. Elle reste heureusement un membre très actif de l'Association.

Notre nouveau membre, Christine Mouton-Michal, élue secrétaire, accepte d'avance d'élargir ses responsabilités, lorsqu'elle aura fait connaissance des intervenants, vu fonctionner tous les réseaux, et qu'elle aura pris sa retraite et pourra disposer de temps libre.

Jacqueline Robert, sous la pression amicale des membres du conseil, a accepté de se proposer à la Présidence et y a été élue.

Avec cette nouvelle répartition des responsabilités, Alma va continuer à assumer ses fonctions, avec la contribution active de tous et de toutes.

Les représentations de " **Je suis (t') à bout**" ont été la grande innovation de l'année, il en est prévu de nouvelles. Cette animation n'a été possible que grâce à la participation active et enthousiaste de bénévoles, donc certains sont extérieurs à Alma. Ces bénévoles ont donné beaucoup de leur temps pour les répétitions et les représentations. L'équipe d'Alma Isère les remercie chaleureusement de leur participation, sans laquelle cette animation n'aurait pas été possible.

La Présidente.

## ***THEME***

### « Les risques du maintien à Domicile »

(Source: Comité Technique de Pilotage du 4 décembre 2008)

#### 1) Introduction

En prenant en exemple une situation d'accompagnement à domicile qui "dure", où familles et intervenants professionnels "se maintiennent ensemble" autour d'une personne âgée, le Dr DAUMAL montre que la personne âgée peut être maltraitée sans qu'il y ait maltraitance volontaire.

Yvan David nous invite à réfléchir autour des mots "maltraitance - bientraitance - malveillance et bienveillance"

Maltraitance : Fait de négliger ou d'infliger de mauvais traitements à une personne vulnérable qu'on a sous son autorité ou sous sa garde.

Bientraitance : Ce terme n'existe pas dans le Larousse, les termes associés sont bienveillance, bienfaisance, ...

Malveillance : Mauvaise disposition d'esprit à l'égard de quelqu'un.

Bienveillance : Disposition affective d'une volonté qui vise le bien et le bonheur d'autrui.

Il nous donne des chiffres retenus à ALMA.

Les situations de maltraitance sont évoquées dans **60 % des cas à domicile** et dans 40 % des autres cas en établissements.

Parmi les situations à domicile :

- 40 % sont des situations de maltraitements psychologiques,
- 21 % des situations de maltraitements financiers,
- 12 % des situations de maltraitements physiques.

Les auteurs de maltraitements sont dans trois quarts des cas des membres de la famille ; pour le quart restant, les maltraitements sont le fait de professionnels.

Les principaux facteurs de risques identifiés sont : une santé précaire de la "victime" et/ou un affaiblissement intellectuel. Les maltraitements présentent souvent des problèmes sociaux en relation avec une histoire personnelle chaotique.

La cohabitation provoquée (ou imposée), l'isolement social ainsi que la dépendance financière sont souvent à l'origine des situations de maltraitements.

#### 2) Quelques pistes de réflexion

- Qu'est-ce qui rend une situation à domicile fragile et entraîne un risque de maltraitance ?

Une étude en cours cherche à mettre en place un outil d'évaluation des risques, et à sensibiliser tous les professionnels qui interviennent à domicile.

*Quelles qu'elles soient, les grilles ne doivent pas être un "grillage".*

L'utilisation d'une grille ne doit pas remplacer les moments d'échanges. Chaque intervenant doit apprendre à connaître l'histoire de la personne, la place qu'elle occupe au sein de la famille. Il doit s'interroger sur sa propre relation d'aide et la place laissée aux aidants familiaux. Il doit savoir adapter les soins à l'état de la personne.

- Un projet de maintien à domicile n'est jamais définitif et doit évoluer dans le temps selon l'état de la personne et de son environnement. Le risque d'échec est contenu dans la façon dont il s'interrompt. La fin d'un accompagnement à domicile brutal et non préparé va souvent conduire à une rupture violente en cas d'aggravation de l'état de la personne aidée ou de l'épuisement de l'aidant. Un projet de maintien à domicile doit intégrer, pour la personne âgée, l'éventualité de l'entrée en établissement si la situation évolue.

Ici commence le concept de "*la liberté négative*" : situation où aucun choix n'est possible et où le délai d'adaptation est inexistant : ce sont les situations de crise où quitter le domicile s'impose alors que la personne l'avait toujours repoussé.

- L'information et la prévention sur la dépendance sont nécessaires mais il paraît difficile d'anticiper. Il est important de donner l'information au bon moment, quand elle peut être entendue et utilisée, car "l'homme qui n'est pas informé n'est pas un homme libre" . En parallèle, il faut réaliser un travail d'accompagnement et de préparation de l'entourage et de la personne âgée pour anticiper les possibles de l'avenir.

- Autres pistes de réflexion

Dans l'APA, comme dans la PCH, est introduite l'indemnisation de l'aidant familial. Et, de plus en plus d'aidants familiaux deviennent des "aidants professionnels" pour des raisons économiques. Le maintien à domicile se transforme, alors, en huis clos dans lequel ne peut s'exercer de contrôle par des personnes extérieures.

La maltraitance passive peut arriver quand il y a un manque de contrôle des actions menées à domicile par les intervenants, qu'ils soient familiaux ou professionnels.

### **3) En conclusion**

En conclusion, une hypothèse : par un « passage à l'acte », la maltraitance ne serait-elle pas la résolution d'une crise antérieure passée inaperçue, dans laquelle un tiers ne serait pas intervenu (ou n'aurait pas pu le faire) ?

Bulletin d'adhésion à retourner ALMA Isère- BP 26- 38320 Eybens

Je souhaite soutenir l'action développée par ALMA-Isère

Madame, Monsieur.....

Organisme.....

Fonction.....

tél.: .....Fax: .....e-mail: .....

Adresse: .....

Code Postal: .....Ville:.....

Je joins à mon bulletin d'adhésion la somme de: 10 euros (adhésion personnelle)

30 euros (adhésion d'un organisme)

Enfin, il faut reconnaître que plus il existe d'aidants autour d'une personne âgée dans un maintien à domicile, plus on augmente les déterminants qui vont définir les comportements éventuellement maltraitants.

**ALMA Isère**  
 BP 26  
 38320 EYBENS  
**04 76 84 06 05**  
 alma.isere@free.fr



Sur le thème de la maltraitance des Personne Âgées et/ou Handicapées :

Les bénévoles d'ALMA en Isère, avec la participation de quelques amateurs, dirigés par Damien METGE ont imaginé et joué cinq saynètes représentant des situations de maltraitance. Traitées avec humour et sans parti pris, ces petites pièces « Je suis(t') à bout » ont été présentées à plusieurs reprises devant des publics variés et ont été suivies d'échanges animés avec les spectateurs !

**Le DVD est disponible** auprès d'ALMA Isère :

10 € pour les particuliers

15 € pour les organismes

Chèque à l'Ordre d'ALMA Isère

Des représentations peuvent être programmées (renseignements auprès des permanences administratives d'ALMA Isère au 04 76 24 09 16, une participation au frais est demandée).

Blog : <http://alma-isere.blogspot.com>

Bulletin d'adhésion à retourner à ALMA Isère- BP26- 38320 Eybens

Je souhaite soutenir l'action développée par ALMA-Isère

Madame, Monsieur.....

Organisme : .....

Fonction : .....

Tél.: .....Fax : .....e-mail : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....Ville : .....

Je joins à mon bulletin d'adhésion la somme de: 10 euros (adhésion personnelle)

30 euros (adhésion d'un organisme)